

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Leçon de l'Ancien Testament

La bonne réputation vaut mieux que les grandes richesses : et l'amitié des hommes, qu'on s'attire par la vertu, est plus estimable que l'or et l'argent.

Ne levez point les yeux vers les richesses que vous ne pouvez avoir ni conserver longtemps ; parce qu'elles prendront des ailes comme l'aigle, et s'envoleront au ciel comme un oiseau qui échappe des mains.—*Prov.*

L'Encyclique "Christi Nomen"

A nos vénérables frères patriarches, primats, archevêques et autres ordinaires en paix et communion avec le siège apostolique.

LÉON XIII, PÂPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

Porter le nom et étendre chaque jour davantage le royaume du Christ parmi les nations, amener ou ramener dans le sein de l'Église ceux qui en sont séparés ou lui sont devenus hostiles, certes, personne ne le méconnaît, c'est une des obligations sacrées entre toutes de la charge sublime à Nous confiée, et, inspiré par la charité apostolique, Nous en avons fait depuis longtemps l'objet de nos préoccupations et de Notre sollicitude. Aussi, n'avons-Nous jamais cessé de favoriser, de multiplier les missions saintes qui répandent les lumières de la foi chrétienne parmi les peuples errant dans les ténèbres, et les œuvres qui les soutiennent par des subsides recueillis parmi les fidèles. Nous avons fait notamment, en la troisième année de notre Pontificat, par Notre Encyclique : *Sancta Dei Civitas*, qui avait pour but d'augmenter l'amour et la générosité des catholiques pour l'Œuvre illustre de la Propagation de la Foi. Il Nous plut alors d'exalter par Nos recommandations une Œuvre dont les humbles

débuts avaient été suivis de développements si merveilleux et si rapides, que Nos illustres prédécesseurs, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX avaient comblée d'éloges et de faveurs spirituelles ; OEuvre qui avait prêté aux missions du monde entier une aide si efficace et promettait pour l'avenir des secours plus abondants encore. Et, grâce à Dieu, Nos paroles obtinrent un heureux résultat ; les largesses des fidèles répondirent à l'appel ému des évêques et l'OEuvre si méritante fit, en ces dernières années, de notables progrès. Mais voici que des besoins plus urgents réclament de la part des catholiques un surcroît de zèle et de générosité et de vous, vénérables Frères, toute votre intelligente activité.

Vous le savez, par Notre lettre apostolique *Præclara*, du mois de juin dernier, Nous avons cru obéir à la Providence divine en appelant avec instance les peuples de l'univers entier à l'unité de la foi chrétienne, car Nous arriverions au plein accomplissement de Nos vœux, s'il Nous était donné de hâter la venue du temps promis par Dieu où il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Avec quel amour particulier Nous pensons à l'Orient et à ses Eglises illustres et vénérables, Nos lettres apostoliques sur la nécessité de conserver et de défendre la discipline des Orientaux, vous l'on fait comprendre. Vous l'avez compris également par les dispositions que Nous avons adoptées en vue d'atteindre ce but, après en avoir conféré avec les patriarches de ces nations. Nous ne Nous dissimulons cependant par les grandes difficultés de cette entreprise et Notre impuissance à en triompher ; aussi plaçons-nous avec une confiance invincible tout Notre espoir et le succès de Nos efforts en Dieu. C'est sa sagesse qui Nous en a inspiré la pensée et fait aborder l'exécution ; sa bienveillance souveraine Nous donnera assurément la force et les moyens de l'achever. Nos prières pressantes ne cessent d'implorer de lui cette grâce et Nous exhortons instamment les fidèles à joindre pour la même intention leurs supplications aux Nôtres. Mais, au secours d'en-haut que Nous sollicitons avec confiance, il faut ajouter les moyens humains et Nous devons ne rien négliger, en ce qui dépend de Nous, pour chercher et indiquer toutes les mesures propres à obtenir le résultat ambitionné.

Pour ramener à l'unique Eglise tous les Orientaux quels qu'ils soient qui s'en sont séparés, vous le sentez, Vénérables Frères, rien n'est plus essentiel d'abord que de recruter un nombreux clergé pris parmi eux-mêmes, un clergé recommandable par la doctrine et par la piété, et capable d'inspirer aux autres le désir

de l'union ; puis de multiplier le plus possible les institutions où la science et la discipline catholiques seront enseignées en les mettant en harmonie avec le génie particulier de la nation. Aussi, est-il très opportun d'ouvrir, partout où la chose sera avantageuse, des maisons spéciales pour l'éducation de la jeunesse cléricale, des collèges en nombre proportionné à l'importance des populations, afin que chaque rite puisse s'exercer avec dignité et que la diffusion de leurs meilleurs livres initie tous les fidèles à la connaissance de leur religion nationale.—La réalisation de ces projets et d'autres semblables nécessitera, vous le comprenez facilement, de grandes dépenses, et vous le comprenez aussi, les Eglises orientales ne peuvent subvenir par elles-mêmes à de si nombreuses et si lourdes charges, et il ne Nous est pas possible, au milieu des temps difficiles que nous traversons, d'y contribuer Nous-mêmes dans la mesure que Nous souhaiterions. Il Nous reste donc à demander, dans les bornes de la modération, la plus grande partie de ces subsides nécessaires, à l'Œuvre dont Nous venons de faire l'éloge et dont le but concorde parfaitement avec celui qui Nous tient au cœur. Seulement, pour ne porter aucun préjudice aux Missions apostoliques, en les privant d'une partie des ressources qui les font vivre, on ne saurait trop insister auprès des fidèles pour que leurs largesses envers cette Œuvre s'augmentent en proportion de nos besoins.—Il est juste de recommander aussi l'Œuvre simulaire et si utile des *Ecoles d'Orient*, dont les directeurs se sont également engagés à appliquer au même but la plus large portion possible des aumônes qu'ils recueilleront.

Pour tous ces motifs, Vénérables Frères, Nous réclamons spécialement votre concours, et Nous ne doutons pas que vous qui, avec un zèle si constant, soutenez avec Nous et travailler à promouvoir par tous les moyens la cause de la religion et de l'Eglise, vous ne Nous accordiez un secours efficace. Faites donc tous vos efforts afin que, parmi les fidèles confiés à vos soins, l'Association de la *Propagation de la Foi* prenne les plus grands développements possibles. Nous sommes certains, en effet, qu'un nombre beaucoup plus considérable de fidèles donneront volontiers leur nom et apporteront des offrandes plus généreuses selon leur fortune, si, instruits par vous, ils comprennent clairement combien est noble cette Œuvre, combien sont abondantes les richesses spirituelles qu'elle prodigue et quels avantages la cause chrétienne peut à juste titre en espérer pour le temps présent.

Et certainement, les catholiques seront profondément touchés quand ils sauront que rien ne peut être plus agréable à Nous mêmes, et plus utile à l'Eglise que de rivaliser de zèle pour recueillir les ressources nécessaires, afin de mener à bonne fin les projets que Nous avons formés pour le bien des Eglises orientales. Que Dieu, dont la gloire est seule intéressée à la diffusion du nom chrétien et à l'unité de la foi et du gouvernement spirituel, daigne dans sa bonté bénir vos désirs, favoriser Notre entreprise, et, comme gage des plus précieuses faveurs célestes, à vous tous, vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 24 décembre de l'année 1894, de Notre Pontificat la dix-septième.

LÉON XIII, Pape.

Causeries sur le spiritisme

Si les phénomènes matériels, dont nous avons parlé dans la dernière causerie, méritaient d'être signalés, les *phénomènes intellectuels* sont beaucoup plus importants.

Le premier moyen de communication avec les esprits fut la *tablette divinatoire*, encore en usage aujourd'hui.

Quelques détails vont faire comprendre ce premier procédé de consultation.

La tablette divinatoire consiste en un cadran semblable à celui d'une horloge qui, au lieu des heures, porte les lettres de l'alphabet, et au centre un petit marteau placé en équilibre sur un pivot et rotatoire.

Les assistants ayant formé la chaîne à l'aide de leurs mains, chacun joignant l'intérieur des pouces et les petits doigts à ceux de son voisin, quelqu'un interroge de vive voix l'esprit désiré. Alors, le petit marteau, devenu l'instrument de l'esprit, se soulève de lui-même, va à la recherche de la lettre qu'il choisit et, la frappant, il l'indique au lecteur.

Ceci fait, il ne reste plus qu'à compter les mots pour lire le texte de la réponse.

Ce procédé, qui a été beaucoup perfectionné, comme nous allons le voir, sert surtout aux consultations individuelles et aux réunions où on *joue aux esprits*. On en reçoit, d'ordinaire, des réponses indifférentes, qui ne sont pas de nature à offenser les commençants et les naïfs, qui ne soupçonnent pas que ce jeu avec les esprits est un commerce diabolique, interdit par l'Eglise.

Mais, dans un siècle où tout se fait à la vapeur, il fallait un moyen de communication plus expéditif, et on imagina bientôt la *psychographie*.

Encore un mot nouveau que nous devons aux spiritistes. Donnons-en, de suite, la signification.

La psychographie est la réponse que donne l'esprit en guidant la main du médium écrivant la réponse.

Détail important à noter, le médium écrit, sans se rendre compte de ce qu'il met sur le papier ; et l'influence de l'esprit se reconnaît à ceci que souvent les réponses données sont au-dessus de la capacité du médium.

Il est évident que la psychographie prête beaucoup au soupçon de supercherie, parce qu'il n'y a pas moyen de constater la réalité de l'influence spirite.

Cependant, on cite des cas indubitables où les médiums ont été forcés d'écrire des choses qu'ils n'auraient voulu dire à aucun prix, et qui, pour cette raison, ont rompu à tout jamais avec les esprits.

Mais depuis, on a trouvé dans la *pneumatographie* une communication incomparablement plus certaine.

La pneumatographie est l'écriture immédiate des esprits interrogés, et s'appelle, pour cette raison, *écriture directe*. Dans ce procédé, les esprits écrivent par eux-mêmes à l'aide de crayons suspendus à un fil dans une corbeille, au fond de la quelle on met un papier ; à l'aide de crayons attachés au pied d'un guéridon, et même sans crayon ni plume, on a vu souvent des papiers et des ardoises griffonnés avec fureur.

Le premier qui ait importé d'Amérique en Europe, l'écriture directe, c'est, dit-on, le baron Guldenstuble, qui, avec raison, concluait de ce phénomène, à la réalité des esprits et de leurs manifestations.

Ces communications avec des êtres de l'autre monde, produisent, au dire des spirites, des phénomènes bienfaisants pour la vie commune, comme, par exemple, le phénomène de deviner des faits cachés et personnels aux personnes présentes, celui de retrouver des objets perdus ou volés, celui d'annoncer ce qui se passe en des pays éloignés, de prédire des accidents, de découvrir des maladies internes, ainsi que les remèdes propres à les guérir. Mais ce qui contribua surtout au développement du spiritisme, ce furent les révélations des choses de l'autre monde. Nous en parlerons au long plus tard.

 Le Scapulaire de Notre Dame du Bon Conseil

Monsieur le Directeur :

Jé crois faire chose agréable à vos lecteurs, et utile pour la gloire de notre chère Madone, en vous communiquant certains détails sur le Scapulaire, et la médaille de Notre Dame du Bon Conseil. Dans l'espoir qu'il vous sera loisible d'en tirer parti pour l'un et l'autre but, veuillez agréer avec remerciements, l'expression de mon religieux respect en N. S.

† GUILLAUME PIFFERI Evêque de Porphyre
Sacriste de Sa Sainteté.

Rome, Palais du Vatican, ce 22 Janvier 1895.

La dévotion envers Notre Dame du Bon Conseil a pris en ces derniers temps une admirable expansion. Aussi Notre Saint Père le Pape Léon XIII, sur les instances du Rme Père Général des Ermites de Saint Augustin, daignait confirmer le 19 Décembre 1893 un Décret de la Sacrée Congrégation des Rites (1) approuvant un Scapulaire spécial en son honneur, et accordant aux Augustins le privilège de l'imposer aux fidèles, avec faculté de le déléguer aux prêtres séculiers et réguliers, dans les conditions usuelles.

Comme témoignage de sa vive piété envers la Reine du Bon Conseil, et pour donner aux Fidèles un exemple et un encouragement, Notre Grand Pontife daigna recevoir cet habit sacré des mains de Son Sacriste, Monseigneur Pifféri, de l'Ordre des Augustins, Evêque de Porphyre, le 26 Avril suivant, jour de la fête de la Madone de Gennazano.

Afin de perpétuer la mémoire de ce double événement, une médaille commémorative vient d'être frappée : d'un côté, on admire l'effigie de la Vierge, reproduite d'après une copie du siècle dernier, très ressemblante au tableau original vénéré à Gennazano, avec la couronne impériale qui fut arrachée ensuite pendant la tourmente de la révolution française ; tout autour on a gravé l'inscription suivante, suggérée fort à propos, par le même Pontife, dans une autre circonstance « *Fili acquiesce consiliis ejus.* » — Sur le revers on lit : « *Leo. XIII. P. M. Insigne. Sacrum. Matris. A. Bono. Consilio. Legittime. Probavit. Induit. Ipse Die. Ejus. Solemni. A. MDCCCXCIV.*

(1) Voir l'Instance, la Plaidoirie, le Décret, et les faveurs spirituelles, dans l'excellente Revue Romaine, *Analecta Ecclesiastica* II^{me} Vol. p. 114.

Le 19 courant, Mgr Pifferi remettait entre les mains de Sa Sainteté cette belle médaille en or et en argent. Notre Saint Père, touché de cette démarche, a exprimé sa particulière satisfaction envers l'illustre Ordre des Augustins, propagateur du culte envers Notre Dame du Bon Conseil. Un éloge flatteur a été donné aux Frères Gori de Florence dont l'un a gravé, l'autre a frappé la médaille.

CONTROVERSE

On peut parfaitement se passer de religion.

R. Les faits et gestes de ceux qui n'en font pas, prouvent justement le contraire.

A quoi sert donc la religion ?

R. A rendre les hommes aussi heureux qu'ils peuvent l'être sur la terre, à les empêcher de s'entrégorger et de devenir des brutes.

« Sans la religion, disait Napoléon, où en seraient les hommes ? Ils s'égorgeraient pour la plus grosse poire. »

“ Naturaliste Canadien ”

Nos meilleurs souhaits à cette excellente publication qui commence sa deuxième année d'existence.

S'il suffisait d'intéresser pour faire dépouiller le vieil homme aux abonnés retardataires, le *Naturaliste Canadien* n'en compterait aucun.

Autour du Drapeau

Tel est le titre de la cinquième *Mine* du R. P. Lacasse.

Cette intéressante brochure roule sur des matières que notre peuple, malheureusement, ne connaît pas assez.

Quand il aura lu l'opuscule du P. Lacasse qui, comme toujours, a su se mettre à sa portée, il sera parfaitement renseigné.

Ce travail populaire vient à temps pour prévenir l'empoisonnement de nos populations, commencé par certaines plumes sataniques.

Nos félicitations et nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire.

CONSULTATIONS

1^o Un témoin interrogé juridiquement peut-il jurer contrairement à la vérité des faits, pour sauvegarder sa réputation ou ne pas s'exposer à perdre sa position ?

R. Non, il commettrait un parjure.

Mais, s'il ne peut répondre sans s'incriminer au sens légal du mot, la loi le protège et lui permet de ne pas répondre, en alléguant qu'il ne peut le faire, sans s'incriminer.

S'incriminer, au sens légal du mot, c'est faire un aveu qui expose à tomber sous le coup de la loi criminelle.

2^o Un créancier demandant l'émanation d'un bref *de capias* peut-il toujours jurer, suivant la formule consacrée, que le débiteur a l'intention de frauder, non seulement ses créanciers en général, mais le demandeur en particulier ?

R. Oui, si par les mots, le demandeur en particulier, il veut simplement dire qu'il est un des créanciers.

Non, s'il veut dire que le débiteur veut le frauder plus que les autres créanciers, à moins d'avoir de bonnes raisons de le croire.

 Une appréciation d'Outre-Mer

L'Université catholique, organe des Facultés catholiques de Lyon, a publié dans sa livraison de novembre dernier un article très élogieux, dû à la plume de M. Elie Blanc, sur le récent ouvrage de théologie de M. l'Abbé L. A. Paquet, et que ses amis liront avec plaisir.

« Nous restons encore avec les néosclastiques en franchissant l'Atlantique pour nous transporter dans cette terre restée si française et qui nous est à son tour si chère, le Canada. L'enseignement de la philosophie de saint Thomas est florissant à l'Université Laval ; nous en avons une preuve dans le *Commentaire* que nous envoie M. Paquet, professeur de cette université. L'auteur s'y applique à interpréter la doctrine de saint Thomas sur la Création (1^{ère} part. q. 44 et. suiv.). Aucune partie de la *Somme* n'a autant de points de contact, peut-être, avec la philosophie d'un côté et les sciences naturelles de l'autre. Aussi, M. Paquet a-t-il dû étendre ses lectures et faire preuve d'érudition et de critique. Il se défend dans sa préface de toute prétention, et c'est avec une modestie parfaite qu'il offre au public ses *petits commentaires* (*commentarioli*), mais ils sont bons et en valent de

bien plus longs. Forcé de nous borner, nous signalerons seulement les points suivants :

« M. Paquet ne se montre pas favorable à l'hypothèse des astres habités, bien que la foi n'ait rien à en craindre. Au cours de son étude si intéressante sur les anges, il rencontre la question du diabolisme, celle du magnétisme et celle de l'hypnotisme ; or, voici ses conclusions sur ces dernières ; elles nous paraissent fort sages : *Permulta magnetismi et hypnotismi phaenomena necessario supponunt interventum spiritualis agentis, quod est dæmon* (p. 259).—*Conceditur nonnulla facta hypnotica vel certo vel probabiliter naturalem causam per se non excedere ; quamvis ea etiam, propter modum quo fiunt, diabolicam actionem interdum prodant* (p. 264.)

« M. Paquet est amené aussi par son texte à se prononcer sur le transformisme. De même que les auteurs précédents, il le rejette : *Ratio certo docet transformismum in genere esse falsum* (p. 297). Revenant plus loin sur la même question, quand il s'agit de déterminer l'origine particulière du corps humain, il conclut : *Fides docet corpus primi hominis fuisse a Deo saltem de facto immediate formatum, ratio autem non aliter formari potuisse demonstrat* (p. 331). Relativement à l'antiquité de l'homme, sans nier que la chronologie soit flottante jusqu'à un certain point, l'auteur conclut cependant : *Nulla scientifica ratio hucusque adducta tam cogens videtur ut extremos limites ætati humani generis a Doctoribus assignatos prætergredi debeamus* (p. 342.)

« M. Paquet aborde donc, et avec bonheur, les questions les plus agitées, celles qui désorientent le plus facilement nombre d'esprits ; nous ne saurions trop le féliciter de son travail dont nous désirons la continuation. »

L'auteur peut encore disposer d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

Actuellement, M l'abbé L.-A. Paquet est à mettre la dernière main au *Traité de Deo Uno et Trino*, qui paraîtra probablement dans le cours de l'année.

Le cardinal Maury (1746-1817)

Jean-Siffrein Maury, député du clergé aux Etats généraux de 1789, évêque de Montefiascone, et cardinal de la Sainte Eglise, naquit à Valréas, petite ville du comtat Venaissin, le 26 juin 1746.

La nature semblait s'être surpassée pour réunir en lui toutes les qualités les plus brillantes : intelligence profonde, mémoire prodigieuse, esprit vif et pénétrant, tempérament de feu.

Son père, pauvre ouvrier cordonnier, devina les talents naissants de son fils ; et persuadé qu'une bonne éducation, avec une solide instruction suffit pour faire son chemin, il réunit ses modestes ressources et l'envoya au collège.

Placé au collège, le jeune Maury, naturellement laborieux, se mit au travail et atteignit immédiatement les premières places.

Ses études élémentaires terminées, il passa au collège Sainte-Garde d'Avignon, où il étonna également maîtres et condisciples, et delà il entra au Grand Séminaire de Saint-Charles d'Avignon.

Le trait suivant donne une idée de sa prodigieuse mémoire. Un soir, le supérieur croit que l'abbé Maury n'a pas assisté au sermon de la retraite. « Vous n'étiez pas à l'instruction ce soir ?—Pardon Monsieur le supérieur, j'y assistais ; et, comme preuve de ma présence, je vais vous répéter le discours—Voyons ! » dit le supérieur intrigué. Alors, Maury reproduit intégralement le discours, devant le supérieur et les confrères stupéfaits.

En 1769, il recevait la prêtrise, à Sens. L'examen d'ordination fut si brillant que l'archevêque exigea du jeune candidat qu'il fit lui-même passer l'examen à ses condisciples.

Il va maintenant marcher de succès en succès.

Il prononça en 1771, l'éloge de Fénelon, auquel l'Académie accorda un accessit, le prix étant échu à La Harpe. Ce remarquable discours lui valut une position honorable pour son âge. Il n'avait que vingt-cinq ans.

Un soir, à la fin de décembre 1771, l'abbé Maury travaillait seul, dans son modeste appartement, quand un ecclésiastique de magnifique apparence se présenta. C'était Mgr de Fénelon, évêque de Lombes, et ressemblant tellement à l'illustre Fénelon, son oncle, que Maury se crut l'objet d'un rêve. « Je ne suis pas M. de Cambrai, dit le visiteur, mais son neveu. J'ai lu l'éloge magnifique de mon grand-oncle, et j'accours vous en exprimer ma satisfaction. Il nomma le jeune Maury son vicaire général, et l'emmena avec lui à Lombes ; où cependant il ne passa guère plus de six mois. Il revint à Paris, et une place de répétiteur dans une maison particulière le mit à l'abri du besoin.

En 1772, le panégyrique de saint Louis lui valut une abbaye. Il écrivit ensuite l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, manuel encore précieux, des réflexions sur les nouveaux sermons de Bossuet, et le panégyrique de saint Augustin.

Après ce discours, l'épiscopat français fut unanime à féliciter cet orateur brillant, que certains enthousiastes appelait le *flambeau de l'Eglise*, et qui eût l'honneur de prêcher à la Cour, le Carême et l'Avent, sept années consécutives. Malgré toute la réserve de son langage, il n'échappa pas à la critique, car il avait un auditoire difficile à contenter. Ainsi, un jour qu'il se permit quelques paroles sévères pour cette cour voluptueuse, un murmure de mécontentement circula dans les rangs des courtisans, se demandant comment un simple prêtre osait tenir ce langage. L'auteur s'en aperçut, et pour échapper au blâme, peut-être même à une disgrâce, il termina par ces mots : « ainsi parlait saint Chrysostôme, » voulant mettre sous la protection de ce grand nom, la liberté apostolique de son langage.

Le 27 janvier 1785, l'abbé Maury remplaçait à l'Académie française Lefranc de Pompignan. A ce moment, il se trouvait dans une position si brillante, qu'il eût été bien difficile de lui faire de nouveaux souhaits ; mais les événe-

ménts politiques vont l'arracher à un repos qu'il ne goûtera plus que dans la tombe.

Quand la réunion des Etats généraux fut décidée, le clergé du bailliage de Péronne lui offrit le mandat de député.

L'abbé Maury allait donc se trouver sur un terrain plus brûlant, sur un théâtre plus difficile et plus dangereux, car la Révolution commençait à gronder. Son programme bien arrêté fut la défense du trône et de l'autel. Tout entier à son nouveau genre de vie, pour lequel il était plus particulièrement né, il devint encore meilleur député qu'il n'était bon prédicateur. Dans l'arène parlementaire, il se trouva plus à l'aise que dans la chaire, et cette lutte corps à corps et de tous les instants, était plus conforme à son caractère bouillant.

Une fois nommé, il se mit à étudier sérieusement toutes les questions de droit public, afin de remplir honorablement sa tâche. Aussi, son talent oratoire se développa rapidement, et il se plaça d'emblée à la tête des premiers orateurs de l'Assemblée. Ses discours, même improvisés, qu'il s'agisse de politique, d'industrie, de finances ou de religion, peuvent être cités comme des modèles d'éloquence.

La première fois qu'il prit la parole, ce fut pour combattre la proposition du fameux Telleyrand, demandant la confiscation des biens du clergé. Son zèle fut inutile. Un vieux Janséniste, du nom de Treillard, lui répondit par la curieuse raison suivante : « La propriété, c'est le droit d'user et d'abuser. Or, le clergé ne peut pas abuser, donc il ne peut pas posséder. » Maury, profondément indigné, se contenta de hausser les épaules. La proposition fut votée.

C'est pendant cette discussion que Maury, à la tribune, fut assailli par les hurlements de ses adversaires.

Sa voix domine le tumulte. Le président agite violemment la clochette pour rétablir le silence, et menace de rappeler à l'ordre le terrible orateur. Mais ce dernier n'y tient plus. « Eh ! pendez-vous-la donc au cou votre clochette, Monsieur le président ! » Cette pointe cruelle lui valut d'être écouté religieusement.

Mirabeau avait été fortement impressionné par ce jôuteur, et il résolut, dès lors, de se constituer son rival. Cette rivalité entre ces deux hommes extraordinaires durera jusqu'à la mort.

Dès ce moment, il partagea avec Cazalès l'honneur d'être le chef du parti monarchique, et tous deux justifèrent, jusqu'à la fin, la confiance de la noblesse et du clergé.

Lorsque la Constitution civile du clergé eût été votée, l'abbé Maury prévoyant les jours malheureux qui allaient se lever pour la France, voulut passer à l'étranger. Mais, reconnu à Péronne, il fut arrêté, reconduit à l'Assemblée, qui le réclamait et où il siégea de nouveau.

Pendant toute la durée de cette époque lamentable, il se tint constamment sur la brèche, combattit tous les projets révolutionnaires, et il est juste de dire que personne ne poussa aussi loin que lui le courage à résister aux sectaires et le mépris de leurs injures. Mais, la Providence permettait que ses efforts fussent sans résultats.

Son caractère impétueux lui permettait de traverser les groupes les plus nombreux, marchant toujours à la vapeur, comme un homme qui n'a pas de

temps à perdre. Il fut quelque fois arrêté, mais il ne perdit jamais ce rare sang-froid qui le caractérisait.

Un jour, on voulait « l'envoyer dire la messe à tous les diables. — Soit! vous viendrez me la servir; voilà mes burettes, » et il tire de sa poche deux pistolets, qui donnèrent à sa réponse un sens tout-à-fait significatif.

Une autre fois, on le poursuivit en criant : « Maury à la lanterne ! Eh bien ! le voilà, l'abbé Maury, dit-il en se tournant vivement. quand vous le mettrez à la lanterne, y verriez-vous plus clair ? » Puis, pendant que les factieux se demandaient ce qu'il avait dit, il gagnait la salle des séances.

Mirabeau lui-même n'était pas à l'abri de ses piquantes réponses. Un jour que l'abbé Maury était à la tribune, le fameux tribun s'écria : « Je le tiens, M. l'abbé Maury, je vais l'enfermer dans un cercle vicieux. Vous voulez donc m'embrasser, M. de Mirabeau. »

Et l'assemblée de rire aux dépens de l'agresseur qui, lui, riait jaune.

On raconte que le terme de *sans-culottes* fut de son invention. Un jour qu'il était à la tribune, un groupe de femmes, placées en face de lui, causaient entre elles et si haut, que l'orateur ne pouvait se faire entendre. « Monsieur le président, dit-il d'un ton moqueur, ne pourriez-vous pas obtenir le silence de ces sans-culottes ? »

Le mot fit fortune, et bientôt les plus exaltés s'en emparèrent et le rendirent synonyme de ce que l'on sait.

Dans une autre circonstance, Mirabeau, furieux, montrant du doigt son redoutable adversaire, s'écria : « Voilà le plus grand scélérat que je connaisse. — Vous vous oubliez, » répondit tranquillement Maury.

Jamais il ne répéta un discours, pas plus que dans la chaire de vérité, il ne prêcha deux fois le même sermon.

Quê sont devenus tant et de si beaux discours ?

Un soir, à Montelascône, il ordonna à son neveu d'allumer un grand feu, dans lequel il jeta toutes ses œuvres. Alors, les larmes dans les yeux, le neveu demanda à son oncle ce qu'il pense de sa gloire. « Ma gloire, répond tristement ce dernier, j'en suis le meilleur juge, et c'est pour elle que je travaille maintenant.

Elevé par une mère pieuse et tendre, Maury porta à l'assemblée ces grands sentiments de délicatesse et de loyauté qu'il avait reçus de ses parents, et sut résister à l'appât des récompenses.

Un soir, il se promenait seul, quand un homme drapé dans son manteau, l'approche pour le gagner à son parti. C'était Mirabeau. Vous êtes pauvre demain vous serez riche, dit-il. Et si je refusais, lui dit Maury ? Oh ! alors, au lieu de la paix, ce serait la guerre, une guerre à mort. — C'est cette guerre, là que je choisis. Adieu.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Roch de Québec, le 24; à l'Islet, le 26; à Saint-Frédéric, le 26; au Cap-Santé, le premier mars.—Nos remerciements à celui qui a bien voulu nous transmettre le numéro demandé.